





Bilan de l'année 2015

Compétence ÉLECTRICITÉ

Depuis plusieurs années déjà, le SIEM investit fortement sur le réseau électrique Basse Tension (BT) et Moyenne Tension (HTA) dont il est le propriétaire. Au ler décembre 2015, 234 opérations de travaux sur le réseau marnais ont été terminées totalisant la pose de 48,7 km de réseau BT et 8,3 km de réseau HTA.



Compétence GAZ

La commune de BISSEUIL a rejoint les 22 autres adhérents à la compétence GAZ!

Compétence ÉCLAIRAGE PUBLIC

141 communes sont adhérentes à la compétence EP option 1 (maintenance + travaux neufs). Le SIEM gère un parc de 14 420 points lumineux aux 4 coins du département.

Durant l'année 2015, le syndicat a réalisé 79 consultations et installé 1 118 points lumineux dont 644 appareillages LED.



Compétence <u>AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE</u>



En 2015, 25 des 29 intercommunalités marnaises adhèrent à la compétence Aménagement Numérique proposée par le SIEM et ont défini les orientations de déploiement du Très Haut Débit sur leur territoire. Ainsi, le projet départemental a pu être constitué sur cette base. Il a été présenté et défendu, le 4 novembre dernier, à Paris, devant le Comité de Concertation France Très Haut Débit.

Services aux adhérents

Comme chaque année, les Commissions Locales d'Énergies (CLE) ont été réunies dans les divers secteurs du département pour rendre compte aux adhérents, des actions du syndicat. Au programme de ces réunions : le bilan de l'année 2014, la compétence Aménagement Numérique et les Groupements de commandes.

Incluse dans l'option 1 de la Compétence Eclairage Public, la gestion des réponses aux DT/DICT sur le réseau EP peut être transférée au SIEM. En 2015, 1912 réponses à des DT/DICT ont été traitées par les agents du syndicat et envoyées aux déclarants.

Depuis le 1er janvier 2015, les 254 sites du Groupement de commandes GAZ sont fournis par GDF-SUEZ pour 2 ans.

Au 1er décembre 2015, c'est le tour des 2600 sites inclus dans le Groupement de commandes ÉLECTRICITÉ d'être fournis en électricité par GDF-SUEZ et Direct Energie, les 2 attributaires des marchés, pour 2 ans.



Édito du Président

2015 s'achève déjà, encore une année bien chargée pour le syndicat! Entre la bonne marche des compétences, les enjeux du Numérique dans les territoires et le développement des services aux adhérents, nous n'avons pas vu l'année passer.

2016 est pleine en préparation. Beaucoup de demandes de travaux sur le réseau électrique nous sont parvenues, additionnées aux travaux sur l'éclairage les études et les travaux pour l'aménagement numérique, nos capacités financières nous obligent à faire des choix et à donner des priorités à nos investissements. Comme chaque année, nous tenterons de satisfaire au mieux vos souhaits même si, il y aura forcément des déçus.

> Malgré les évènements dramatiques de cette fin d'année 2015 qui ont bouleversé notre pays, je tiens à vous adresser mes meilleurs vœux pour 2016. J'espère que cette année sera faite de paix, joie et santé...

> > Bonne lecture de cette dernière newsletter de l'année 2015 ...

> > > Pascal DESAUTELS







1er décembre 2015

Début de la fourniture en électricité des sites des 187 membres du Groupement de commandes.

12 décembre 2015

Adoption du 1er accord universel pour lutter contre le réchauffement climatique. (COP 21)



Nouvelles brèves...

A partir du 18 août 2016, les rattrapages de facturation ne pourront pas excéder 14 mois pour l'électricité et le gaz naturel. Actuellement, il n'est pas rare de voir des rattrapages de facturation remonter à plusieurs années. (Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte).

Prix des Tarifs Règlementés de Gaz proposés par ENGIE (ex GDF-Suez):

Octobre: -1,4 % Novembre: -0,18 % Décembre: -1,26 % Tendance de l'année: -0,63 %

Depuis début novembre, notre site internet a changé de peau ! Plus simple d'utilisation, il est conçu pour s'adapter aux formats tablettes et smartphones!

NOUVEAUTÉ:

Grâce à notre espace « Particuliers », vous pourrez déposer en ligne votre demande d'extension de réseau!

www.siem51.fr



Réuni le 10 décembre dernier, le Comité Syndical du SIEM a approuvé les Orientations Budgétaires suivantes pour l'année 2016.

Budget Général 2016						
Recettes		Dépenses				
Taxe sur l'électricité	4 761 100 €	Travaux sur le réseau électrique marnais				
Redevances	4 844 000 €	Renforcements, extensions, effacements				
Subventions (y compris celles en attentes de versement):		Priorité aux travaux subventionnables et ceux coordonnés avec de la rénovation de voirie				
Aides du CAS FACÉ	452 822 €					
Part Couvert par le Tarif (PCT)	421 673 €					
ERDF Article 8	340 000 €					

Comme tous les ans, le SIEM a reçu de nombreuses demandes de travaux sur le réseau électrique. En cette fin d'année, ces demandes s'élèvent à près de 20 millions d'€ TTC, travaux d'extensions exclus. Ce volume est beaucoup trop important pour les capacités financières du syndicat. La commission travaux réunie en novembre a fixé une première approche de programmation qui sera présentée lors de l'Assemblée Générale en février 2016. La liste des travaux, qui reste encore à affiner, devrait certainement ne contenir que :

- → les renforcements de réseaux et opérations de sécurisation éligibles aux aides du FACE ;
- → Les effacements de réseaux coordonnés avec des opérations de rénovations de voiries ET en priorité celles subventionnées dans le cadre de la DETR.

Budget Annexe Éclairage Public						
Recettes		Dépenses				
Fonds de concours Travaux Neufs	1 799 025€	Travaux Neufs	2 221 383 €			
Cotisations des adhérents	430 177 €	Interventions maintenance	403 111 €			
Part de la R2 (Sub du Budget Général)	57 492 €	Géo référencement des ouvrages	25 000 €			

Au 1er janvier 2016, la compétence Eclairage Public comptabilisera :

- → 174 adhérents à l'option 1 (maintenance + travaux neufs) pour 18 017 points lumineux ;
- → 72 communes adhérentes à l'option 2 (travaux neufs).

Budget Annexe Aménagement Numérique						
Recettes		Dépenses				
Subvention projet du Nord Rémois	1 100 000 €	Report du projet du Nord Rémois	1 100 000 €			
Contribution des EPCI pour les travaux de montée en débit et d'opticalisation	À définir *	Travaux de montée en débit et opticalisation	12 000 000 €			
Subvention du Conseil Départemental : Etudes FTTH Engagement annuel	200 000 € 2 000 000 €	Etudes FTTH	300 000 €			
Cotisations des EPCI	315 043 €					

Pour 2016, et après concertation avec les intercommunalités, une **cotisation** sera mise en place pour permettre le bon fonctionnement financier du service Aménagement Numérique qui, jusque là, était alimenté par le budget général du SIEM et le subventionnement du Conseil Départemental. Les **premiers travaux** débuteront en début d'année avec le projet du Nord Rémois.

* Les contributions des EPCI seront définies en fonction du coût des travaux et des subventions attribuées par l'Etat, la Région et le FEDER au projet départemental.







On vous l'avait annoncé à plusieurs reprises : **LINKY a débarqué dans la Marne!** La première ville à en être bénéficiaire est Reims depuis le 1^{er} décembre dernier.

Ainsi, **750 000 compteurs dans toute la région Champagne-Ardenne** seront remplacés par LINKY d'ici 2021 : Reims sur toute l'année 2016, Châlons-en-Champagne et les 3 autres préfectures départementales en 2017 et enfin le milieu rural de 2017 et jusqu'en 2021.

Il est à rappeler que :

- Les compteurs électriques appartiennent à l'autorité concédante : le SIEM pour la Marne.
- L'installation du nouveau compteur électriques communicant LINKY ne coûtera rien au client ou presque...
- L'investissement du concessionnaire ERDF est financé par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE) payé par tous les abonnés au travers de leur facture d'électricité et sera amorti sur toute la durée de vie des compteurs. Dans le cadre de sa mission de contrôle de la concession électricité, le SIEM vérifiera ces bonnes pratiques.

Pour connaître la période de pose des compteurs LINKY prévue dans votre ville, rendez-vous sur :

https://espace-client.erdf.fr/accueil-linky

Puis « Consulter la carte du déploiement »





Zoom sur les taxes GAZ

Sur une facture de Gaz, le consommateur paie 5 taxes :



- → La Contribution au Tarif Spécial de Solidarité GAZ (CTSSG) : Elle finance les tarifs sociaux du gaz pour les personnes en situation de précarité énergétique. Elle est calculée en fonction de la consommation.
- → La Contribution Biométhane (CBM) ou appelée également Contribution au Service Public du Gaz (CSPG): elle finance l'achat du biogaz injecté dans les réseaux de gaz naturel. Calculée en fonction de la consommation, son montant s'élève à 0,0153 €/MWh depuis le 1er janvier 2015.
- Da Taxe Intérieure sur les Consommations de Gaz Naturel (TICGN): cette taxe est payée par les particuliers depuis le 1er avril 2014. Elle est perçue pour le compte des Douanes et alimente directement les recettes du budget de l'Etat. Calculée en fonction de la consommation, elle sera de 4,01 €/MWh au 1er janvier 2016 (2,64 €/MWh au 1er janvier 2015).
- → La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) : Le taux réduit à 5,5 % s'applique sur l'abonnement et la CTA et le taux à 20 % s'applique sur les consommations ainsi que les contributions et taxes.

A partir du 1^{er} janvier 2016, la loi de finances rectificative pour l'année 2015, publiée au Journal Officiel le 30 décembre 2015, prévoit la suppression de la Contribution Biométhane (CBM ou CSPG) et de la Contribution au Tarif Spécial de Solidarité GAZ (CTSSG).

Pour sécuriser le mécanisme de financement du biogaz et des tarifs sociaux, les montants de ces contributions sont transférés vers la Taxe Intérieure sur les Consommations de Gaz Naturel (TICGN), soit une augmentation de 0,33 €/MWh.

Le montant de la TICGN s'élève alors à 4,34 €/MWh au 1er janvier 2016.

Zoom sur : La COP 21

Les infos clés :

COP 21 : 21 ème Conférence des Parties.

Lieu: Paris du 30 novembre au 12 décembre 2015

196 pays représentés



Conférence des Nations unies sur les changements climatiques

Le 12 décembre 2015, après 2 semaines de négociations, les Etats représentés adoptent le 1^{er} accord universel pour lutter contre le réchauffement climatique.



C'est l'objectif des pays signataires de la convention-cadre des Nations unles sur le changement climatique, jugeant qu'une élévation supérieure de la température aurait des impacts dévastateurs.

Ils se sont fixés des objectifs mondiaux à engager à partir de 2020 :

- Limiter la hausse de la température de la planète entre 1,5 et 2°C;
- Zéro émission de Carbone en 2100.

L'augmentation des températures de l'air est l'un des signes les plus visibles du changement climatique. C'est pourquoi l'expression réchauffement climatique

est fréquemment utilisée.

Les engagements des Etats seront revus tous les 5 ans.

L'accord doit être rotifié par au moins 55 pays d'Ici le 21 avril 2016 représentant au moins 55 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

La prochaine Conférence des Parties, la COP 22, aura lieu à Marrakech (Maroc), du 7 au 19 novembre 2016.

Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne 2 Place de la Libération - BP 352- 51022 Châlons-en-Champagne 03.26.64.13.22

www.siem51.fr

Les autres enseignements du baromètre :

1 foyer sur 10 admet

1/3 des français

Disparition de certains tarifs régulés au 31 décembre, qui est concerné?

EN ELECTRICITE

EN GAZ



SIEM ainsi aue ses V O U S agents présentent meilleurs vœux pour cette nouvelle année...

C'est avec plaisir pour une année 2016 bien remplie!







Depuis 2007, le site Energie-Info, géré par le Médiateur National de l'Energie (MNE), publie un baromètre sur l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie.

Cette année, ce baromètre fait ressortir quelques points importants :



des consommateurs de gaz savent qu'ils peuvent changer de fournisseurs d'énergie contre ...



... des consommateurs d'électricité.

La compréhension du secteur de l'énergie reste floue. Le rôle des différents acteurs est toujours mal connu. Le grand public ne fait pas la différence entre :

Les distributeurs :

Ce sont les gestionnaires des réseaux de distribution publique d'énergies. Dans la Marne, ERDF est le distributeur d'électricité et GRDF le distributeur de gaz.





Les fournisseurs :

Ils commercialisent l'énergie acheminée au client final. Il existe 2 fournisseurs dits historiques : EDF pour l'électricité et ENGIE pour le gaz qui proposent des contrats de fournitures aux tarifs régulés par les pouvoirs publics. En complément, il existe plusieurs fournisseurs dits alternatifs qui commercialisent des contrats de fourniture appelés « offre de marché ». EDF et ENGIE peuvent également proposer ces offres.

Avec la loi NOMÉ de 2010 (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité) et la loi de consommation adoptée en 2014, les gouvernements ont accéléré l'ouverture des marchés de l'énergie en supprimant certains tarifs régulés proposés par les fournisseurs historiques. Avec cette obligation de passer à une offre de marché, les Collectivités et Etablissements Publics se sont, le plus souvent, rassemblés au sein de Groupements de commandes organisés dans leur région ou département. Le SIEM est l'un des coordonnateurs de Groupement dans la Marne pour l'Electricité et le Gaz!

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour les retardataires qui n'auraient pas encore souscrit une offre de marché avant la disparition de leurs tarifs régulés, le Médiateur National de l'Energie a mis en place, sur le site internet www.energie-info.fr, des outils de « demandes d'offres » permettant aux Etablissements concernés de solliciter des offres de marchés auprès de plusieurs fournisseurs afin de respecter les règles de mise en concurrence.







Un problème avec votre fournisseur d'énergie ou le distributeur en tant que particulier, professionnel ou Collectivité? Besoin de conseils, d'aides dans vos démarches? Le Médiateur National de l'Energie peut apporter des solutions à vos litiges.

Pour tous les contrats conclus avec un fournisseur ou un distributeur d'énergie, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur National de l'Energie (MNE).

Préalablement, vous devez avoir adressé une réclamation écrite en recommandé avec accusé de réception à votre fournisseur/distributeur. Si après deux mois, vous n'avez pas obtenu une réponse satisfaisante, vous pouvez saisir le MNE.

Plusieurs possibilités :

En ligne, via le site internet du MNE et la plateforme SOLLEN de règlement des litiges www.energie-mediateur.fr

Par voie postale sans affranchissement: Médiateur National de l'Eneraie Libre réponse n°59252 75443 PARIS Cedex



Le dossier envoyé doit inclure le formulaire téléchargé sur le site internet du MNE et tous les éléments nécessaires à l'étude du dossier (copie des courriers, échanges, factures frais...)

En cas de besoin, le SIEM est présent quotidiennement à vos côtés pour vous aider dans vos démarches...